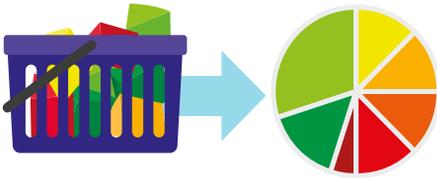


C'est par exemple le cas des fonds « Eurocroissance ». Ils vous permettent de choisir librement un niveau de garantie à l'échéance (80 % ou 100 % par exemple) et une durée d'engagement adaptés à votre projet.

- Si vous décidez de placer votre épargne sur ce type de support à plus long terme, vous pouvez espérer obtenir un rendement supérieur à celui des fonds en euros.
- Vous pouvez toujours retirer votre épargne avant l'échéance prévue, mais le capital n'est pas garanti en cas de moins-value.



► **Les autres supports accessibles se nomment des unités de compte.** Il s'agit de « paniers d'investissements » diversifiés.

- Avec les unités de compte, l'assurance vie permet d'investir en actions, obligations, immobilier, capital-développement ou investissement, infrastructures, etc.
- L'assurance vie vous permet d'accéder, au sein d'un même contrat, à ces différents paniers d'investissements, et de profiter de leurs perspectives de rendement plus élevées.
- Sur les unités de compte, la valeur de votre épargne n'est pas garantie : elle peut varier à la hausse ou à la baisse en fonction des fluctuations des marchés financiers.

CHANGER LA RÉPARTITION DE VOS SUPPORTS D'ASSURANCE VIE : MODE D'EMPLOI

Vous pouvez modifier à tout moment la répartition de votre épargne entre les différents supports. Le passage d'un support à l'autre s'appelle un **arbitrage**. Cela peut être dans votre intérêt si vos besoins et vos projets changent. Votre conseiller pourra vous aider à déterminer le bon moment pour procéder à cette nouvelle répartition, en tenant compte de votre horizon de placement et de votre tolérance au risque.

Quels frais ? Des frais d'arbitrage peuvent être prélevés. Ils sont mentionnés dans votre contrat, pensez à les vérifier.

Quelle fiscalité ? Le passage d'un support à l'autre se fait sans impact fiscal car les sommes sont réinvesties dans le contrat d'assurance vie. Par exemple : vous pouvez sortir d'un fonds en actions en prenant les plus-values puis réinvestir le tout dans un fonds immobilier (par exemple, SCPI ou OPCV).

